

## **Mise en place d'un service d'accueil d'urgence en direction des personnels dits « prioritaires » (voir liste en pièce jointe).**

Suite à la fermeture de la micro-crèche et des ALSH gérés par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, des services d'accueil d'urgence sont mis en place :

### **Accueil des enfants de 3 mois à 3 ans**

Structure d'accueil proposée à Cahors (en fonction des places disponibles)

Inscription depuis le site géré par la CAF : [monenfant.fr](http://monenfant.fr)

Information complémentaire auprès de la Directrice de la crèche :  
[microcreche.cclalbenque@orange.fr](mailto:microcreche.cclalbenque@orange.fr)

### **Accueil des enfants de 3 ans à 12 ans**

Ouverture le mercredi en période scolaire de 7h30 à 18h30 (dans la continuité du service de garderie organisée par l'Education Nationale et la Mairie)

A l'école de Lalbenque et de Limogne (regroupement possible en fonction des effectifs)

Pique-nique apporté par les parents (pas de repas chauds).

Inscription obligatoire à l'adresse mail suivante : [social.ccpll@orange.fr](mailto:social.ccpll@orange.fr)  
(le mardi avant midi)

**Vous avez d'autres besoins**, rendez-vous sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr) pour renseigner le questionnaire en ligne pour la garde de vos enfants de 0 à 16 ans (bandeau orange en haut de la page d'accueil du site).

Ces services d'accueil sont accessibles uniquement aux parents exerçant une profession identifiée comme étant prioritaire (sur présentation de dernière fiche de paye faisant mention de leur employeur).

Il est rappelé que ces accueils collectifs sont strictement limités afin de réduire les risques de transmission du virus et cela dans le respect des consignes données par le gouvernement. La mise en place de ce service d'urgence doit permettre d'apporter une réponse de garde en dernier recours et uniquement pour les personnes concernées par la gestion de la crise sanitaire (professions formalisées par le gouvernement – voir liste ci-jointe).